



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

pays

Question écrite n° 45867

## Texte de la question

M. Armand Jung attire l'attention de Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement au sujet de la loi d'orientation n° 99-553 du 25 juin 1999 sur l'aménagement durable du territoire. Une récente enquête de l'assemblée des départements de France montre que les départements s'impliquent largement dans la politique des pays alors même que le décret d'application qui doit préciser leurs modalités de constitution n'est pas encore paru. En conséquence, il lui demande à quel moment sera publié ce décret d'application et quel bilan réel de l'implication des départements peut être tiré suite au vote de la loi d'orientation.

## Texte de la réponse

La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance, avec intérêt, de la question concernant la date de parution du décret d'application du nouvel article 22 de la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire (LOADT), relatif aux pays et concernant l'implication des départements dans cette politique. Au terme d'un long processus de concertation, souhaité par le Gouvernement, avec l'ensemble des organismes et institutions concernés par la mise en oeuvre des pays, et après consultation du Conseil national d'aménagement et de développement du territoire (CNADT), le projet de décret du Gouvernement a été examiné par le Conseil d'Etat au mois de juin 2000. Il sera par conséquent publié dans les prochaines semaines. En ce qui concerne l'implication des départements dans la constitution des pays, une grande diversité de situations est en effet constatée au niveau national. La loi prévoit leur association à plusieurs étapes de la démarche, mais il est nécessaire d'attendre la parution du décret pour la voir précisée.

## Données clés

**Auteur :** [M. Armand Jung](#)

**Circonscription :** Bas-Rhin (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 45867

**Rubrique :** Aménagement du territoire

**Ministère interrogé :** aménagement du territoire et environnement

**Ministère attributaire :** aménagement du territoire et environnement

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 mai 2000, page 2785

**Réponse publiée le :** 31 juillet 2000, page 4501